

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juillet à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 29 juin 2023.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, S. Casabianca M. Aragon, C. Arhuero C. Roy, S. Pérou, G. Vilmint, S. Baud, R. Cusin

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Seifert donnée à P. Meylan, T.Eudes donnée à M. Genoud, V. Roy donnée à C. Roy

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc,

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	15
Votants	18
Dont pouvoirs	03

N° 2023-50

INTERCOMMUNALITE- Convention relative à l'achat de conteneurs de tri sélectif

La CCG est compétente en matière de tri des déchets. Elle a délégué cette compétence au SIVALOR qui installe à cette fin des conteneurs aériens. Si les communes souhaitent installer des conteneurs enterrés ou semi-enterrés ou si elles souhaitent un nombre de conteneurs supérieur au taux défini par le SIVALOR, cette dépense est à leur charge.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de valider la convention régissant l'achat de ces conteneurs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

